

Une planète et des hommes

Spatule dans une main, pâte à bois dans l'autre, Ange, menuisier, s'attelle à reboucher les trous d'une planche en chêne massif avant d'attaquer le ponçage. Autour de lui, des chutes de bois de toutes tailles, toutes couleurs. En bon état... ou non. « On nous avait donné des piétements de table en chêne. Nous ne savions pas trop quoi en faire. Lorsqu'on a récupéré cette planche, on a eu cette idée d'une belle et grande table... » raconte Séverine, la directrice de la Collecterie. Sise dans le haut Montreuil (Seine-Saint-Denis), cette association créée en 2012, membre du réseau des ressourceries, collecte les objets dont les gens ne veulent plus, les trie puis les répare ou les transforme pour leur donner une seconde vie. C'est ce qu'on appelle le réemploi (lire ci-dessous).

À l'année, la structure récupère quelque 155 tonnes d'objets en tout genre. Dès réception, ceux-ci sont pesés, triés, remis en état, puis revendus à des prix solidaires. « On collecte tout, même si c'est cassé », insiste la directrice du lieu. « Environ 30 tonnes de ce que nous récupérons partent vers les filières de recyclage. Mais, contrairement aux entreprises privées du secteur (de type Veolia, Derichebourg ou Suez - NDLR), nous ne sommes pas payés au tonnage », précise la jeune femme, faisant allusion aux problèmes financiers structurels rencontrés par les ressourceries. « Il faut dire que les pouvoirs publics ne comprennent pas trop ce que nous faisons... » constate Martin Bobel, coordinateur du Réseau francilien des acteurs du réemploi (Refer). De fait, ces structures affichent leur singularité. Issues des mouvements de solidarité tels qu'Emmaüs, elles allient au réemploi des objectifs environnementaux et sociaux, entre autres l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Et reposent essentiellement sur du bénévolat et des dispositifs d'aide à l'insertion.

Les vieux pneus deviennent des « pnoufs »

La Collecterie de Montreuil emploie ainsi 18 personnes en chantier d'insertion. « Soit 10,71 ETP (équivalents temps plein). On aimerait passer à 13, mais avec la tendance à la baisse des dotations, nous ne sommes plus certains d'en avoir les moyens », déplore Séverine, laquelle doit jongler avec une quinzaine de guichets de financement différents pour monter son budget... Face à la raréfaction des subsides, la ressourcerie montreuilloise joue son va-tout sur la « revalorisation des dons », via « l'up-cycling ». « On transforme et on customise tous les objets », traduit Nicolas, chargé de développement économique et financier au sein de l'association.

Vieux fauteuils défraîchis, chaises brinquebalantes ou passées de mode, assises percées... ici, rien ne se perd (ou presque), tout se transforme. Les vieux pneus deviennent des « pnoufs » ; les vieux vinyls



« SEULES LES RESSOURCERIES TRAITENT 100 % DE CE QU'ON LEUR APORTE. »
MARTIN BOBEL,
COORDINATEUR
DU REFER.

La Petite Rockette, dans le 11^e arrondissement de Paris, une ressourcerie dotée d'un magasin solidaire. Nicolas Cleuet

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

« Ici, rien ne se perd, tout se transforme »

Le gouvernement présente aujourd'hui sa feuille de route pour l'économie circulaire. L'occasion de visiter la Collecterie de Montreuil, où l'on crée de l'emploi en retapant de vieux objets.

servent à confectionner des sacs à main design. « Pour cela, on a internalisé trois ateliers (menuiserie, tapisserie et couture), où travaillent des salariés en insertion, encadrés par des professionnels, et qui bénéficient de leur propre modèle économique », détaille Nicolas. Car, ces objets « made in Montreuil » ont un coût bien supérieur au reste des choses proposées à la vente, à l'image de la chaise cravate (chaise tapissée de vieilles cravates), affichée à 150 euros. « Le temps de travail coûte souvent plus cher que l'objet vendu. Sur ce créneau, nous ne sommes donc pas dans de la vente solidaire. En revanche, cela nous permet de mixer la clientèle », souligne Séverine.

« Le principe du réseau, c'est de prendre une expérience à un endroit et l'essaimer », reprend Martin Bobel. Ressourcerie généraliste implantée dans l'Est parisien, la

Petite Rockette a ainsi été une précurseur en la matière. À l'origine lieu d'habitation et de pratiques artistiques, elle s'est ouverte à un grand panel d'activités (cours de pratique amateurs, vestiaires gratuits pour les SDF et les migrants, etc.), dont la ressourcerie, avec son magasin solidaire et des ateliers de sensibilisation à l'environnement ou autour de la récupération.

Une perte évaluée à 8 % sur la collecte annuelle

La structure collecte aujourd'hui une à quatre tonnes quotidiennement. « Sur 160 tonnes annuelles, 30 % sont recyclées et plus de 60 % réemployées. On évalue la perte à 8 % », énumère Dimitri, administrateur du lieu depuis dix ans.

Même si ce modèle rencontre un succès grandissant, les volumes traités restent ●●●

12

En mégawatts, c'est la capacité de production affichée par un prototype d'éolienne marine flottante, inaugurée vendredi dans le Finistère.

REEMPLOI, RÉUTILISATION OU RECYCLAGE ?

Le réemploi permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial. La réutilisation permet à un déchet d'être utilisé en détournant éventuellement son usage initial. Le recyclage, enfin, est l'opération par laquelle la matière est utilisée pour fabriquer un autre objet. La différence entre ces trois notions est liée au statut et à l'usage de l'objet, mais elles contribuent toutes au prolongement de la durée de vie des produits et participent, dans le cadre d'une économie circulaire, à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets.

Une planète et des hommes

très faibles au regard de la masse globale de déchets. Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), 25 % des déchets ménagers pourraient être réemployés... Or à ce jour, seulement 2,5 % le sont, dont 0,5 % par les ressourceries, recycleries, associations Emmaüs... les 2 % restants partent vers le marché de l'occasion. Malgré que la directive européenne Déchets de 2008 ait placé le réemploi, la réparation et la réutilisation comme une priorité, « les moyens financiers continuent d'aller majoritairement au recyclage, à l'incinération et à l'enfouissement », déplore Martin Bobel.

Les ressourceries, elles, sont sommées de trouver une part de leur financement ailleurs. Entre autres auprès des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), lesquelles prennent en charge la fin de vie des équipements, selon le principe du pollueur-payeur.

« En 2016, l'ensemble des éco-organismes a versé aux 124 structures du réseau 330 000 euros. Or, le budget moyen d'une structure est d'environ 450 000 euros. En résumé, les REP ne contribuent qu'à 0,6 % de nos activités. C'est peanuts ! » fulmine Martin Bobel.

« La mission des ressourceries consiste à prévenir et éduquer »

Les ressourceries constituent pourtant une opportunité d'accompagner le changement d'échelle préconisé par la loi pour

la transition énergétique. Votée en 2015, celle-ci ambitionne la diminution de 10 % de la quantité globale des déchets produits pour 2020 et d'augmenter de 55 % la quantité de ceux recyclés et compostés en 2025. Selon le Refer, ces nouveaux lieux permettraient de créer 70 000 emplois

solidaires, non délocalisables. « Dès lors qu'il est porté par les ressourceries, le réemploi crée 850 ETP pour 10 000 tonnes traitées, contre 31 pour les centres publics de tri des collectes sélectives, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement », rappelle le coordinateur du Refer.

À l'heure où le gouvernement présente sa feuille de route sur l'économie circulaire, le réseau pose ses exigences. « La mission des ressourceries consiste à pré-

venir, éduquer. C'est pourquoi nous voulons être pris en charge par les politiques de déchets », reprend Martin Bobel. « Il faut fixer un objectif national de réemploi-réutilisation d'ici à 2030. Tout comme il faut fixer un objectif de développement d'emplois - 40 000 emplois "verts" supplémentaires pour 2025, 70 000 pour 2030 - et enfin de 2 000 équipements de proximité supplémentaires pour 2030. »

Le recyclage est un processus de destruction d'un objet, tout comme l'incinération, souligne, enfin, le chargé de playdoyer. « À l'inverse, nous faisons tout pour le faire durer. Le fait que nous ne puissions pas, dans l'immédiat, nous passer de solutions industrielles n'empêche pas d'engager une transition. »

ALEXANDRA CHAIGNON

« Il faut fixer un objectif de 40 000 emplois "verts" supplémentaires pour 2025. »

MARTIN BOBEL,
COORDINATEUR
DU RÉSEAU FRANCILIEN DES
ACTEURS DU RÉEMPLOI



« C'est un signe de bonne volonté de la part des zadistes », a estimé Nicole Klein, préfète de Loire-Atlantique. Loïc Venance/AFP

NOTRE-DAME-DES-LANDES

L'État laissera-t-il une chance au dialogue ?

Les zadistes ont déposé près de quarante dossiers de projets individuels. Le gouvernement n'a pas dit s'il reprendrait ou pas les expulsions.

La trêve aura-t-elle lieu à Notre-Dame-des-Landes ? Comme les deux précédentes, cette semaine s'ouvre sur une journée décisive pour le bocage nantais. Après dix jours de confrontations entre forces de l'ordre et habitants de la ZAD, ces derniers ont annoncé, vendredi, leur décision de « répondre aux injonctions du gouvernement » afin de « stopper l'escalade de la tension sur la zone » et d'« obtenir le temps nécessaire au dialogue ».

Dans l'après-midi, une délégation du mouvement a remis à Nicole Klein, préfète de Loire-Atlantique, un dossier comprenant près de quarante fiches individuelles, concernant les divers projets existants ou en construction dans le bocage. « Ces quarante dossiers couvrent l'ensemble des projets agricoles et artisanaux développés sur la ZAD (non inclus les exploitations historiquement installées dans la zone - NDLR), soit 280 hectares de terres et 30 hectares de bâti », explique le collectif presse de la ZAD.

De fait, la remise de dossiers individuels était un point majeur exigé par le gouvernement, lequel avait laissé jusqu'à ce soir, lundi 23 avril, aux zadistes pour obéir, après quoi il menaçait de reprendre les expulsions. « C'est un signe de bonne volonté de leur part », a d'ailleurs reconnu Nicole Klein, selon qui les zadistes avaient jusqu'alors refusé de donner des projets nominatifs. Une demi-vérité,

toutefois, quand ces derniers ont, dès le 5 avril, accepté de s'identifier nommément... mais autour d'un projet collectif, et non de demandes individuelles.

C'est là, précisément, que le bât blesse depuis le début. Et c'est sur cette question, aussi, que devraient se poursuivre d'éventuelles négociations. « Nous espérons qu'une reprise de dialogue permette la pérennisation de cet écosystème de projets que nous avons commencé à construire », explique le collectif presse. « Nous avons d'ailleurs commencé à réfléchir au

rachat collectif des terres à l'État. » Seule condition posée : la fin des expulsions. Or sur ce point, chat échaudé craint l'eau froide. Le 9 avril, quatre jours après le dépôt de la convention collective, l'État avait entamé avec force les expulsions, n'hésitant pas à gazer toute velléité de résistance, y compris pacifiste. Certains

parmi les zadistes avaient alors fait le choix de se confronter aux forces de l'ordre pour les empêcher d'avancer, selon une stratégie de riposte qui elle non plus n'a pas toujours fait dans la dentelle. Le bilan global n'a rien de glorieux, quand on parle de 11 000 grenades (lacrymogènes, désencerclantes ou assourdissantes) tirées lors des affrontements, de 75 blessés chez les forces de l'ordre et de 270 du côté des zadistes, lesquels ont saisi le Défenseur des droits. •

MARIE-NOËLLE BERTRAND

Vers la fin de l'économie linéaire ?

La feuille de route pour l'économie circulaire est censée viser la sobriété dans la consommation des ressources et atténuer l'impact environnemental.

Trois cent cinquante-quatre kilos : c'est la quantité de déchets produits par un Français chaque année. Un chiffre vertigineux, qui passe à 13 tonnes si on compte ceux produits par les collectivités et toutes les activités professionnelles. Comment les réduire, les réutiliser et les recycler ? Une feuille de route pour l'économie circulaire est présentée aujourd'hui par le gouvernement, avec pour vocation d'apporter des réponses.

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis de diminuer de moitié la mise en décharge des déchets et de recycler 100 % des plastiques d'ici à 2025.

Piloté par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le document est censé valider l'engagement et devrait « décliner de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire - qui consiste à extraire, produire, consommer, jeter - à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, depuis leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation, en limitant les gaspillages ».

En clair, il s'agit de transformer l'économie et son rapport à l'environnement. Tout un programme !

Car, la situation appelle à changer radicalement de paradigme, en allongeant la durée d'usage et de vie des produits, mais aussi en réduisant la consommation de ressources et la production de déchets. Le gouvernement français y parviendra-t-il ? D'après un document intermédiaire, celui-ci entend réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030, par rapport à 2010 ; réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010 ; tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025 ; et, in fine, créer 500 000 emplois supplémentaires. Mais ce basculement ne se fera pas spontanément.

Le ministère de la Transition écologique lui-même estime nécessaire « une action volontariste de l'État pour définir un cadre économique et financier (...), ainsi que pour structurer des filières de production capables de "boucler la boucle" ».

Pour l'heure, seules celles de la ferraille, du papier, de l'aluminium ou des métaux précieux le sont. La crainte est grande que la feuille de route ne se résume à un simple affichage... d'autant plus si elle omet de rappeler que le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas... • A. C.